

Incinérateurs et broyeurs : toujours la polémique

DAUPHINE LIBRE 3.12.14

En matière de pollutions dans l'agglomération roussillonnaise, hormis celles liées à la circulation (environ 65 % des émissions de pollution), les rejets dans l'atmosphère des incinérateurs et des broyeurs sont principalement les chevaux de bataille des associations de défense de l'environnement dès qu'on aborde les pollutions industrielles.

Ces dernières années, Tredi était considérée comme un bon élève et son savoir-faire n'était pas remis en cause. Le dossier des déchets ukrainiens qu'on découvre, (après l'épisode controversé des déchets australiens l'été dernier) risque toutefois de faire grincer des dents, au-delà du tissu associatif, car la population dans sa globalité se sent de plus en plus concernée par ce type de dossiers. D'autant plus que les mesures effectuées sur les rejets de Tredi cette année font aussi apparaître au printemps dernier des rejets de mercure avec des

pulvérisations 60 fois supérieures à la limite autorisée ou encore des rejets de fluorure non conformes à 24 % sur le premier trimestre. Des dépassements des normes en dioxine ont aussi été constatés sur la période de mai et juin.

GDE : l'inquiétude persiste

Par ailleurs, une association, Vivre en l'occurrence, estime qu'il faut aussi relancer le dossier concernant GDE. L'association réclame toujours des mesures sur les émissions de dioxine et estime que les préconisations de la Dreal n'ont pas été suivies dans ce dossier. Selon l'association « les mises en demeure ont peu d'effet sur le comportement de l'exploitant qui répond aux injonctions de manière très évasive ou par des actions non efficaces » « La persistance des émissions toxiques et cancérigènes démontre l'incapacité des services de l'État à faire respecter les arrêtés préfectoraux » dénonce Jean Per-



Vivre considère que l'État est dans l'incapacité de se faire respecter par GDE. Le DL

tuis, le porte-parole de l'association. Celui-ci dénonce une nouvelle fois « un problème de santé publique » et une entreprise qui « ne cadre pas à côté d'une plateforme chimique qui s'améliore et au sein d'un territoire qui prône un grand projet Rhône-Alpes vertueux en terme de respect de l'environnement ». À ce titre, Vivre avait d'ailleurs envoyé à la mi-novembre un courrier au sous-préfet de Vienne (lire le DL du 19 novembre).

G.A.